



Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

**Avenant au Contrat de Ville 2015-2020
Période 2019-2022**

**QUARTIER PRIORITAIRE DU RAMPONNEAU
Agglomération Fécamp Caux Littoral**

Introduction

La « Politique de la Ville » est une démarche visant à réduire les inégalités sociales des populations résidant en quartiers dits « prioritaires » et à soutenir la cohésion sociale. 1514 « Quartiers Prioritaires de la Ville » sont soutenus en France par l'Etat et les collectivités territoriales. Cette mission relève de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral depuis le 1^{er} janvier 2017, en tant que compétence obligatoire.

« La Politique de la Ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1), il s'agit donc de mobiliser en priorité les politiques publiques de « droit commun » pour mettre en œuvre les orientations du Contrat de Ville.

Le Quartier Prioritaire du Ramponneau a bénéficié jusqu'en 2018 d'un Programme de Renouvellement Urbain qui a permis la rénovation quasi complète du quartier impliquant la déconstruction de nombreux bâtiments, le relogement d'une partie des habitants, la reconstruction de 157 logements, la réhabilitation des espaces publics pour un montant total de 24 millions d'euros.

Loin des clichés, le quartier du Ramponneau accueille une population vieillissante. Cependant, les problématiques de pauvreté, de solitude, de décrochage scolaire, de retour à l'emploi ... sont bien présentes dans ce quartier d'habitat social.

Pour accompagner ce programme de travaux et inventer avec les habitants un nouveau mode d'habiter au Ramponneau, 17 partenaires sociaux, éducatifs, économiques et culturels se sont engagés autour d'un Contrat de Ville sur la période 2015-2020. Les crédits octroyés annuellement soutiennent de nombreux projets associatifs ou institutionnels : permanences de soutien à la création d'entreprise, Maison des écoliers, groupes d'expression adolescents, ateliers d'éducation alimentaire, projets sportifs, place de la culture, Maison de la Justice et du Droit, aménagement d'espaces de vie...sont parmi les actions proposées aux usagers.

Par ailleurs, d'autres dispositifs sont directement liés à la Politique de la Ville : Conseil citoyen, Programme de Réussite Educative, Fond de Participation des Habitants, classements en Réseau d'Education Prioritaire, exonérations de Taxes Foncières sur le Patrimoine Bâti.



Le Pacte de Dijon, signé le 22 janvier 2019 par le Premier Ministre, prolonge de deux ans les Contrats de Ville. Un « Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques » (PERR), valant avenant au Contrat de Ville 2015-2020 permet de le prolonger jusqu'en 2022. Ce Protocole a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Il met à jour les orientations stratégiques et permet de réaffirmer les engagements des partenaires autour de priorités actualisées.

Cet avenant, qui sera annexé au Contrat de Ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Le rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public (2018)
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de Ville (présentée en Comité de Pilotage le 14 février 2019)

SOMMAIRE

I / Le Pacte de Dijon : un virage méthodologique

II / Où en est le quartier ?

Profil de territoire

Un tableau de bord pour mieux suivre les évolutions du QPV

Les Territoires de Veille Active

III / Priorisation des objectifs stratégiques du Contrat de Ville pour la période 2019/2022

AXES PRIORITAIRES 2019/2022

POINTS DE VIGILANCE

IV / Point sur les conventions d'application du contrat de ville

V / Engagements des partenaires

VI / Modalités d'animation, suivi et évaluation pour la période 2019/2022

VII/ Signataires

- L'Etat,
- La Région Normandie,
- Le Département de Seine-Maritime,
- L'Agglomération Fécamp Caux Littoral,
- La Ville de Fécamp,
- Le Conseil Citoyen du Ramponneau,
- La CAF de Seine-Maritime,
- Pôle Emploi,
- La Mission Locale,
- Immobilière Basse-Seine,
- Habitat 76,
- La Caisse des Dépôts et des Consignations,
- Le Comité Départemental pour l'Accès aux Droits,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- L'Agence Régionale de Santé,
- Le Théâtre le Passage.

VIII/ Annexes

- 1- Grandes réalisations 2015/2018, diagnostic partagé, place du droit commun.
- 2- Bilan à mi-parcours du Contrat de Ville - COPIL 14 février 2019
- 3- Bilan des menées par IBS dans le cadre de la convention d'exonération de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bati et prévisionnel
- 4- Bilan des actions menées par Habitat 76 dans le cadre de la convention d'exonération de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bati
- 5- Tableau de suivi du Contrat de Ville 2019/2022
- 6- 40 mesures du Pacte de Dijon : Applications fécampoises - bénéfices et contributions
- 7- Engagements des partenaires et actions pressenties - COPIL 21 novembre 2019
- 8- Tableau de bord de suivi du territoire
- 9- Délibération Convention d'utilisation de l'abattement de Taxe sur le Foncier des Propriétés Bâties - Avenant IBS et Habitat 76
- 10- Convention Pluriannuelle d'Objectifs Fécamp Plus / DDDCS : citoyenneté/éducation/santé
- 11- Convention Pluriannuelle d'Objectifs Positiv' Planet' / DDDCS : Sensibilisation création d'entreprises

I / Le Pacte de Dijon : un virage méthodologique

Signé le 22 janvier 2019 par le Premier Ministre, le Pacte de Dijon implique un changement de conception du partenariat et de la méthode pour la mise en œuvre des Contrats de Ville dans les Quartiers Prioritaires, en transcendant la logique des compétences de l'Etat et des Agglomérations, dorénavant collaborateurs territoriaux, acteurs en responsabilité partagée, positionnant l'habitant et l'action de proximité au cœur de la démarche.

C'est ainsi sous la forme d'un engagement collectif, réciproque et coordonné que la Politique de la Ville dans les Quartiers Prioritaires se poursuit.



II / Le Contrat de Ville de Fécamp : Une gouvernance partagée

Un copilotage Etat-Agglomération

Le Contrat de Ville de Fécamp est piloté par l'élue à l'Agglomération en charge de la Politique de la Ville. Elle est épaulée par l'élue à l'Agglomération en charge des Affaires Sociales.

Pour l'Etat, la Préfecture et la Direction Départementale Déléguée à la Cohésion Sociale supervisent les travaux. Ils participent aux Comités de Pilotage au sein du réseau de partenaires.

Un réseau de partenaires mobilisés

Depuis 3 ans, un Comité Technique a été constitué, il se réunit avant chaque Comité de Pilotage (avril) et à l'automne pour un point intermédiaire. Le Comité de Pilotage valide la programmation annuelle et permet un partage large des enjeux et des actions mises en place par l'ensemble des acteurs.

4 groupes thématiques ont été créés il y a deux ans autour de 4 sujets identifiés comme prioritaires : Education, Emploi, Culture, Santé. Ils se réunissent 2 à 4 fois par an et mobilisent l'ensemble du réseau d'acteurs, soit environ 30 partenaires différents. Un ou deux partenaires thématiques référents co-pilotent chaque groupe thématique. Ces groupes, au cœur de la vie du programme, ont pour objectifs de :

- Suivre la réalisation du contrat de ville et y prendre part, apporter un retour régulier de terrain et garantir que les orientations stratégiques sont bien mises en œuvre, co-construire les projets au regard des besoins, assurer une régulation territoriale entre acteurs, lorsque cela est nécessaire.
- Travailler par « grands projets multi-partenariaux », rassembler les acteurs des QPV autour de démarches communes, transversales et non plus sur une liste de projets juxtaposés les uns à côté des autres, développer les convergences tout au long de l'année.
- Travailler au décloisonnement des thématiques (par exemple en réunissant les groupes Education et Emploi pour travailler sur la logique de parcours d'apprentissage et d'insertion, sur l'ambition et la mobilité...) et favoriser ainsi l'émergence d'actions innovantes, au plus près des besoins des publics du Quartier.

L'accompagnement des porteurs de projets et la représentation dans les instances partenariales locales sont assurés par la Cheffe de projet Politique de la Ville.

Un conseil citoyen actif

Créé en janvier 2015, le Conseil Citoyen du Ramponneau compte 38 membres répartis en deux collèges : les acteurs locaux et les habitants. 6 personnes sont très impliquées (plus de 7000 heures de bénévolats sur l'année 2018). Cette instance se réunit tous les deux mois et sert de relais avec les habitants du territoire, pour faire remonter leurs besoins et projets, pour partager les informations locales et faire le lien entre les acteurs. Le Conseil Citoyen initie également des projets concrets qui sont ensuite portés par des associations locales,

notamment l'association Porte-Voix du Ramponneau (qui a par exemple porté le projet de recyclerie de quartier, l'aménagement de deux espaces publics sur le quartier, la mise en place d'une brigade verte, éléments détaillés dans l'annexe « Grandes réalisations »).

L'un des objectifs méthodologiques du Contrat de Ville sur la période 2019-2022 est de conforter cette gouvernance partagée et de faire gagner en autonomie les instances partenariales et le conseil citoyen.

II / Où en est le quartier ?

Profil de territoire

Le quartier du Ramponneau (IRIS) compte 1553 habitants (chiffres 2013) (-5% par rapport au recensement de 1990) soit 8% de la population fécampoise. Le territoire vécu compte 2840 habitants (en adjoignant les rues autour des écoles et équipements sportifs et le Val de Bucaille). Les problématiques de pauvreté, de solitude, de décrochage scolaire, de retour à l'emploi ... sont bien présentes dans ce quartier où 90% de la population vit en habitat social. « Immobilière Basse Seine » est le principal bailleur, avec 1025 logements.

La taille moyenne des ménages (2,62) est plus importante que pour la Ville (2,06) et que pour l'Agglomération (2,27). La part des moins de 20 ans est de 36,7% est de 13 points supérieure à la Ville. Cependant, depuis 2013, en lien avec le relogement de nombreuses familles dans d'autres quartiers de la Ville, le quartier du Ramponneau accueille maintenant une population vieillissante. La part de familles monoparentales est importante (21,7%), soit 11 points de plus que sur la Ville. La part de femmes de 18-24 ans avec un enfant à charge est importante (30,3% contre 8,5% à l'échelle nationale).

Le revenu médian est de 1042 €, soit près de 400 € de moins que sur le reste de la Ville, 600 € de moins qu'en France. 55% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté + 100 €. 33% des ménages touchent les minimas sociaux (contre 9% au niveau de l'Agglomération). 25% des allocataires ont leur revenu composé à 100% de prestations sociales.

Le taux de chômage des femmes est plus bas que sur la Ville de Fécamp ainsi que sur les QPV Normands, ce qui n'est pas le cas pour les hommes (54% contre 50% sur la Ville et 52% sur les QPV Normands). La part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée est très basse (3%, contre 10% sur la Ville et 17% en France) et en baisse notable (-17% depuis 2008). Un tiers des salariés est en emploi précaire, contre 1/5^{ème} sur la Ville.

29% des habitants sont couverts par la Couverture Maladie Universelle (12% sur la Ville, 6% sur l'Agglo).

Des diagnostics thématiques qualitatifs élaborés avec les partenaires territoriaux sont présentés en annexe «

Un tableau de bord pour mieux suivre les évolutions du QPV

Source ABS, données 2013 (Attention, le profil de quartier a évolué depuis 2013. Dorénavant, la population est vieillissante (fermetures de classes, regroupement d'écoles), une partie des familles ayant été relogées dans d'autres quartiers et sur le quartier Saint-Jacques).

Nombre d'habitants QPV	2912 hab (chiffre 2014, initial Contrat de Ville)	19 381 hab. Ville 40 126 hab. Agglo
Moyenne évolution nombre d'habitants / an depuis 1990	- 5%	-0,1% Ville +0,4% Agglo + 0,5% France
Taille des ménages	2,62 hab /ménage	2,06 Ville 2,27 Agglo 2,24 France
Part des moins de 20 ans	36,7%	23,3 % Ville 24,7% Agglo 24,4% France
Part familles monoparentales	21,7%	10,4% Ville

		8% Agglo 9,2% France
Part couples avec enfants	28%	20,7% Ville 28,1% Agglo 26,9% France
Part de locataire de logements sociaux	90,5%	27,5% Ville 16,4% Agglo 14,6% France
Part d'enfants 0-10 ans considérés comme vulnérables	56,8%	22,9% Ville 22,9% Agglo 11,6% France
Femmes de 18-24 ans avec un enfant à charge (parentalité précoce)	30,3%	22,4% Ville 22,4% Agglo 8,5% France
Revenu médian mensuel	1042 €	1408 € Ville 1536 € Agglo 1649 € France
Part population sous seuil de pauvreté +100€ (soit 1089€)	55%	26% Ville 19% Agglo 19% France
Allocataires dont le revenu est constitué à 100 de prestations sociales	25,4%	17,6% Ville 16,1% Agglo
Taux de couverture des ménages par les minimas sociaux	33,6%	16,2% Ville 9,3% Agglo
Taux de chômage femmes (données 2018)	45,7%	49,4% Ville 47,6% QPV Normands
Taux de chômage hommes (données 2018)	54,3%	50,6% Ville 52,4% QPV Normands
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée	3% Evolution depuis 2008 : -16,8%	10% Ville Evolution +19,9% 17% France
Part de salariés en emploi précaire	36,2%	Ville 18,8% Agglo 16,2% France 15%
Part de la population couverte par la CMU-C	28,6%	12,2% Ville 6,2% Agglo

Les Territoires de Veille Active

Le Contrat de Ville initial avait identifié, avec l'aide d'une étude INSEE dédiée, d'autres territoires fécampois présentant des cumuls de difficultés : bas revenus et chômage important cumulés au Quartier Saint Jacques et au Parc de la Rivière, bas revenus à Saint Benoist, en Centre-Ville et à la Tour Saint Nicolas. Ces territoires ont été identifiés dans le Contrat de Ville comme territoire de Veille Active, ces espaces restent sensibles et nécessitent l'attention des partenaires. Au cours de la période 2015-2018, ces territoires ont été principalement accompagnés par le droit commun, en effet, les acteurs de proximité : Ville, Centre Social du Port et Espace de Vie Sociale Saint Jacques participent au soutien des résidents et déploient les dispositifs d'accompagnement.

Aujourd'hui, rassembler des données sur ces territoires de veille active est complexe, ces territoires étant moins bien délimités que l'IRIS du Ramponneau.

III / Priorisation des objectifs stratégiques du Contrat de Ville pour la période 2019/2022

Le Bilan à mi-parcours réalisé en 2018 et début 2019 a permis :

- D'analyser les évolutions principales du quartier et de partager avec les acteurs territoriaux une vision concertée des besoins des résidents et usagers,
- De faire le point sur les principales réalisations menées au cours des 4 premières années de programme et de mesurer les effets de ces actions.

Les partenaires en ont conclu que pour certaines thématiques (**bien vivre ensemble, sécurité, cadre de vie, logement**), les résultats obtenus sont satisfaisants et le droit commun seul peut suffire à garantir la bonne poursuite des objectifs initiaux. Ainsi, les crédits du CGET ne seront plus priorisés sur ces axes. Certains points de vigilance ont été cependant identifiés et feront l'objet d'un suivi régulier. Ils ont ainsi été reportés dans un tableau de bord présenté en annexe de l'avenant.

Pour d'autres thématiques (**culture, santé, éducation, emploi**), les partenaires s'accordent à dire que les efforts doivent être poursuivis. Ces thématiques deviennent ainsi prioritaires dans le cadre de l'avenant du Contrat de Ville et les aides du CGET soutiendront la dynamique multi-partenariale engagée.

A la demande des partenaires, il a été ajoutée une orientation transversale au Contrat de Ville, autour de la **Mobilité** (autant physique que psychologique), cet enjeu ayant été identifié uniquement sous l'angle Emploi en 2015 mais étant plus global aujourd'hui, notamment en lien avec les 3 autres axes prioritaires identifiés pour la période 2019-2022 : Education, Culture, Santé.

Les partenaires, à l'occasion du COPIL du 19 avril 2019, ont validé la priorisation et la reformulation des orientations stratégiques, afin de coller au plus près des besoins du territoire.

Sont présentées en annexe :

- *Un powerpoint présentant le bilan à mi-parcours du Contrat de Ville 2015-2019,*
- *Les grandes réalisations du Contrat de Ville 2015/2019 et le diagnostic partagé de territoire, identifiant la place du droit commun sur chaque thématique ainsi que les instances et modalités partenariales liées à chaque thématique*

Dans la partie suivante, les 4 orientations prioritaires sont reprises. Pour chacune, sont présentées la reformulation des objectifs ainsi qu'un point sur le lien au Pacte de Dijon, à travers les 40 mesures mises en place au niveau national.

Lorsque l'orientation thématique n'est plus prioritaire, les points de vigilance sont mentionnés.

Un tableau de suivi du Contrat de Ville 2019/2022 est présenté en annexe, ainsi qu'un tableau de bord qui permettra de suivre l'évolution des principales données statistiques et donc de mesurer l'effort des partenaires (Cf partie Evaluation-Suivi).

Emploi

<p>Reformulation des objectifs</p>	<p>Globalement, les orientations Emploi restent identiques. Les acteurs, réunis en COPIL le 19 avril 2019, ont cependant souhaité supprimer l'axe en lien avec le PRU, celui-ci étant obsolète.</p> <p>Orientation stratégique 1 : Soutenir la création et le développement d'activités économiques par et pour les habitants du quartier</p> <p>III 1-1 Mettre en réseau les acteurs de la création d'entreprise</p> <p>III 1-2 Sensibiliser les acteurs locaux et les habitants à la création d'entreprise</p> <p>III 1-3 Capter les projets de création d'entreprises</p> <p>III 1-4 Soutenir la création d'activités sur le quartier</p> <p>Orientation stratégique 2 : Renforcer l'accès à l'emploi des habitants du quartier</p> <p>III 2-1 Améliorer la lisibilité des différents dispositifs dans le domaine de l'emploi et de la formation</p> <p>III 2-2 Favoriser l'accès à l'emploi des femmes</p> <p>III 2-3 Mettre en place des actions pour améliorer la mobilité des habitants du quartier</p> <p>III 2-4 Pérenniser la clause d'insertion au-delà du Programme de Rénovation urbaine</p>
<p>Pacte de Dijon</p>	<p>Objectif 20% du budget du contrat de ville, aujourd'hui 5%</p> <p>PAQTE : Le territoire développe le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) en mobilisant les entreprises à travers les actions identifiées ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir dans l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs longue durée : Plan d'Investissement dans les Compétences (géré à l'échelle régionale), Garantie Jeunes (mis en place sur Fécamp par la Mission Locale), Ecole de la 2^{ème} chance (pas de projet sur Fécamp) - Emplois francs : non concerné - Insertion professionnelle : Cordées de la réussite (non concerné en Normandie), parrainage (30 jeunes concernés à Fécamp), - Accompagnement des entrepreneurs : cf bilan Positiv' Planet', financé par BPI France - Clauses sociales Jeux Olympiques : non concernés, Paris - Développer le nombre d'apprentis : territoire concerné, mais sujet complexe, cf action ci-dessous. Mobiliser le cadre « 10 000 entreprises » ? - Illettrisme et Illectronisme : sujet à creuser à Fécamp, voir si moyens mobilisables.

Culture

<p>Reformulation des objectifs</p>	<p>Orientation stratégique 2 : faire de la culture une dynamique du quartier</p> <p>I2-1 Organiser une coordination entre les secteurs culturels et sociaux</p> <p>I2-2 Développer les actions valorisant l'histoire du quartier et capitalisant la mémoire des habitants est remplacé par rassembler les acteurs culturels et sociaux autour d'un projet socioculturel commun</p> <p>I2-3 Faciliter l'accès à la culture des habitants par des actions de médiation</p> <p>I2-4 Structurer pour les enfants et les jeunes des parcours d'accès à la culture</p>
<p>Pacte de Dijon</p>	<p>Jumeler les institutions culturelles avec les QPV : un travail pourra-t-être envisagé en ce sens avec le Théâtre le Passage, impliqué dans le partenariat avec le quartier. Déployer Micro-Folies : cette proposition n'a pas été retenue par le territoire pour le moment, faute de financement.</p> <p>Développer la pratique musicale : l'école Camus bénéficie du dispositif Orchestre à l'école depuis plusieurs années.</p>

Education

<p>Reformulation des objectifs</p>	<p>Axe stratégique II : Education Les orientations stratégiques et opérationnelles initiales du Contrat de Ville restent valables.</p> <p>Orientation stratégique 1 : Conforter autour de l'enfant et du jeune des collaborations étroites entre l'école et les partenaires pour une meilleure prise en compte des parcours II1-1 Structurer et faire vivre une coordination éducative à l'échelle du quartier II1-2 Adapter et continuer les actions du Programme de Réussite Éducative II1-3 Accompagner des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes du quartier II 1-4 Favoriser l'accès à la pratique sportive pour les habitants du quartier</p> <p>Orientation stratégique 2 : Agir en prévention du décrochage scolaire et en améliorant la qualité de l'offre éducative dans le quartier II2-1 Proposer des actions favorisant une bonne adhésion de tous les enfants et des parents à l'école, dès la maternelle et tout au long de la scolarité</p> <p>Orientation stratégique 3 : Proposer des actions de soutien à la parentalité II3-1 Mettre en œuvre une coordination des actions parentalité sur le quartier II3-2 Développer la participation des parents dans les actions collectives II3-3 Favoriser la fréquentation des structures petite enfance dès le plus jeune âge</p> <p>Orientation stratégique 4 : Faire une place aux jeunes dans la vie des quartiers et les rendre acteurs de leurs projets II4-1 Valoriser l'engagement citoyen via le service civique II4-2 Soutenir l'engagement associatif des jeunes</p> <p>Les partenaires souhaitent cependant que l'orientation opérationnelle suivante soit intégrée : « Nourrir l'ambition des enfants et des jeunes du quartier et ouvrir le champ des possibles dans ou hors du quartier et de la ville », elle trouverait sa place dans l'orientation stratégique 1 : Conforter autour de l'enfant et du jeune des collaborations étroites entre l'école et les partenaires pour une meilleure prise en compte des parcours.</p>
<p>Pacte de Dijon</p>	<p>Non éligible au dispositif « Cités éducatives », le quartier du Ramponneau et plus largement la Ville de Fécamp s'inspirent de cette méthodologie, déjà en grande partie mise en place dans le cadre du Projet Educatif De Territoire, et à l'échelle du quartier, animée au sein du groupe Education QPV.</p> <p>Présence de deux adultes par classe en maternelle : mesure valable uniquement pour les classes en REP+, cependant à Fécamp, la Ville prend en charge la présence d'une ATSEM par classe (légalement seulement 1 ATSEM par école est obligatoire).</p> <p>100% des classes de CP et CE1 en REP dédoublées d'ici septembre 2019 : OK</p>

Santé

<p>Reformulation des objectifs</p>	<p>Les partenaires apportent quelques ajustements de formulation :</p> <p>Orientation stratégique 3 : faire de la santé un réel facteur de bien être pour tous les habitants I3-1 Faire du Contrat Local de Santé un outil de développement des politiques <i>de prévention</i> de santé sur quartier I3-2 Mettre en place une coordination des dynamiques et des acteurs sur le terrain I3-3 Former les acteurs du quartier en promotion <i>et en éducation à la santé</i> I3-4 Développer des actions de prévention <i>notamment</i> autour de la santé mentale et des conduites à risques</p>
<p>Pacte de Dijon</p>	<p>« Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022 » ne concerne pas le Quartier Prioritaire, la collectivité venant de financer l'ouverture d'une Centre de Santé en centre-ville.</p>

	« Développer les équipements sportifs dans les QPV carencés », ne concerne pas le QPV, celui-ci étant bordé (rues adjacentes) par un nombre important d'équipements sportifs de qualité et récents.
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mobilité

Rappel des axes initiaux	Orientation stratégique 2 : Renforcer l'accès à l'emploi des habitants du quartier III 2-3 Mettre en place des actions pour améliorer la mobilité des habitants du quartier
<i>Pacte de Dijon</i>	Développer l'accès au permis de conduire : auto-écoles associatives-permis à 1€/jour (pas d'auto-école de ce type à Fécamp, des mesures d'aide sont apportées par la Mairie), permis flash porté par la Mission Locale (n'existe pas à Fécamp, il faut rejoindre Le Havre).
<i>Formulation des orientations</i>	Faciliter la mobilité physique et psychologique

POINTS DE VIGILANCE sur les thématiques dorénavant non prioritaires et mises en place uniquement dans le cadre du droit commun.

Citoyenneté / Bien vivre ensemble	Suivre et faciliter la résolution des conflits intra-interfamiliaux, qui se règlent dans la rue ou dans les écoles (accompagnement social et/ou la présence des services de police, pour éviter des débordements, notamment en espace public).
Logement	Suivre la mise en place des outils intercommunaux de mixité sociale
Cadre de vie	Réduire les incivilités liées à la gestion des déchets et des encombrants sur le quartier.
Sécurité Tranquillité	Réduire les incivilités (bruit en soirée, dépôts sauvages d'encombrants)

IV / Point sur les conventions d'application du contrat de ville

Dans la dynamique impulsée par la loi du 21 février 2014, certains objectifs étaient déclinés dans des conventions d'application annexées au Contrat de Ville. Il convient de faire un point sur leur réalisation ou avancement :

- 1- Charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leurs groupements et les organismes HLM : non réalisée,
- 2- Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux : en cours de réalisation, cf point Logement, annexe Grandes Réalisations 2015-2019
- 3- Pacte financier et fiscal de solidarité : non réalisé, le décret n'ayant pas été publié,
- 4- Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : convention non formalisée, mais actions menées et coordonnées par la Maison de Quartier.

V / Engagements des partenaires

Les signataires du Contrat de Ville 2015/2020 ont été sollicités pour mettre à jour leurs engagements dans le cadre de l'avenant 2019/2022.

Certains ont apporté des corrections, d'autres ont repris intégralement la formalisation de leurs engagements. Ces engagements ont été présentés et validés en Comité de Pilotage le 21 novembre 2019.

1- Engagements de l'Etat

Mise en place de la nouvelle politique de la ville :

- Renforcer l'accompagnement de l'ensemble des collectivités locales par la mise en place d'un référent local pour chaque territoire : délégué du préfet et sous-préfet, et d'un centre de ressources interrégional.
- Participer à la rédaction des nouveaux contrats de ville et la mise en place de la nouvelle politique de la ville.
- Favoriser la participation citoyenne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (conseils citoyens, maison de projet...).
- Soutenir les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'accès aux nouvelles expérimentations nationales ou européennes.
- Cofinancer la mise en place d'actions en faveur de la nouvelle politique de la ville définies dans le contrat de ville.

Pilier emploi et développement économique :

Emploi

- Favoriser l'accès aux dispositifs et aux structures du service public de l'emploi des habitants des QPV.
- Améliorer le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des territoires de veille active (TVA) par la mobilisation spécifique de l'ensemble des dispositifs portés par l'État et pôle emploi : emplois aidés, dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (garantie jeune), EPIDE...
- Renforcer l'accès à la formation et à un premier niveau de qualification des habitants des QPV.
- Décliner localement des chartes « entreprises et quartiers » afin de définir les engagements des entreprises aux côtés des habitants des QPV tant sur des actions pour l'éducation et l'orientation scolaire que sur l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique et le soutien aux initiatives locales.
- Développer les actions de parrainage en faveur des habitants de QPV.

Développement économique

- Promouvoir spécifiquement la création d'entreprises par les habitants des QPV à travers le dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises).
- Favoriser l'activité des commerces de proximité des QPV par la mise en place d'exonérations fiscales.
- Développer l'économie sociale et solidaire dans les QPV.

Compléments de la DIRECCTE :

- *Objectif de 20% des entrées sur le dispositif de la Garantie Jeunes.*
- *Veille active sur la signature des contrats aidés type Parcours Emploi Compétences et dans les structures d'Insertion par l'Activité Economique.*
- *Sur le développement économique : Appui aux projets de territoire à travers les différents appels à projets Etat et subvention Etat relevant du ministère du travail et de l'emploi : Fonds d'Initiative Territoriale, Fonds Départemental d'Insertion, notamment.*

Pilier cohésion sociale :

Social

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les QPV.
- Soutenir la professionnalisation de mouvement sportif en favorisant l'emploi et l'apprentissage.
- Favoriser l'engagement international et civique des jeunes des QPV.
- Simplifier les procédures administratives pour les associations.
- Accompagner les associations locales par la mobilisation spécifique des postes adultes relais et FONJEP à destination des associations locales des QPV.
- Chaque fois que c'est possible, signer avec les associations les plus structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs afin de pérenniser leurs actions.
- Promouvoir les actions portées en partenariat avec l'agence nationale des chèques vacances (ANCV).
- Développer l'accès des habitants des QPV aux droits sociaux.
- Contribuer au rééquilibrage de l'offre d'accueil au profit de la petite enfance dans les QPV.

Santé

- Favoriser la connaissance des problématiques de santé sur les QPV et l'offre de prévention et de soins sur ces quartiers (contrat local de santé, maisons de santé...).
- Renforcer les actions de prévention-promotion de la santé.
- Améliorer le partenariat local en matière de santé (atelier santé ville, réseaux locaux de promotion de la santé...).
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Compléments de l'Agence Régionale de Santé :

- Favoriser et fluidifier les parcours de santé des populations QPV
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et développer les politiques d'inclusion en faveur des personnes en situation de handicap
- Améliorer le partenariat local en matière de santé (atelier santé ville, réseaux locaux de promotion de la santé, CLS...)
- Favoriser la connaissance des problématiques de santé sur les QPV et l'offre de prévention et de soins sur ces quartiers (contrat local de santé, maisons de santé, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ...)

Mémoire et citoyenneté

- Valoriser et diffuser des actions mémorielles dans les QPV en particulier grâce aux témoignages d'habitants de ces quartiers.
- Améliorer la couverture des QPV par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.

Culture

- Mobiliser les acteurs culturels et les artistes au sein de chaque contrat de ville.
- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV.
- Soutenir et développer les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers.
- Mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur des contrats de ville.
- Favoriser l'appropriation culturelle par les habitants des quartiers de leur cadre de vie.
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers en lien avec les archives départementales et l'office nationale des anciens combattants.

Éducation

- Mettre en place de la réforme de l'éducation prioritaire et mobiliser des moyens spécifiques sur les établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP +)
- Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative (PRE, périscolaire, internat de la réussite, cordées de la réussite).
- Impliquer davantage les parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopérations entre l'école et les parents dans ces QPV.
- Accompagner les initiatives en matière de lutte contre le décrochage scolaire.
- Renforcer les actions liées à l'orientation des jeunes.
- Promouvoir l'apprentissage en lien avec les chambres consulaires sur les QPV.

Sécurité et justice

- Favoriser l'accès des justiciables aux professionnels du droit (maison de la justice et du droit, point d'accès aux droits).
- Renforcer la mobilisation des moyens de la justice et des forces de l'ordre prioritairement vers les QPV.
- Développer des conventions entre la justice d'une part et d'autre part les bailleurs sociaux ou les collectivités locales.
- Lutter contre la délinquance et mobiliser prioritairement les moyens en faveur de ces QPV (FIPD, CLSPD, GLTD ...).
- Améliorer le lien entre les forces de police et la population (délégués cohésion police-population, intervenant social dans les commissariats).
- Renforcer et adapter l'action de la police dans les QPV.

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Cadre de vie

- Favoriser le désenclavement des QPV par le développement d'une offre de transports collectifs.
- Mobiliser davantage les autorités organisatrices de transports.
- Soutenir et accompagner les actions portées par les bailleurs sociaux en matière d'habitat et de social.
- Développer les actions de gestions urbaines et sociales de proximité (GUSP).
- Renforcer les actions en matière de lutte contre l'habitat indigne dans les QPV mais aussi dans les TVA.
- Étudier et financer si besoin des actions en faveur des copropriétés dégradées des QPV.

Renouvellement urbain

- Renforcer la mixité sociale dans les QPV en lien avec les bailleurs et les collectivités territoriales.
- Favoriser l'accession à la propriété et la diversification de l'offre immobilière dans les QPV.

Axe transversal jeunesse :

- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes à travers des mesures spécifiques tant en matière d'éducation, de formation que d'emploi.
- Renforcer la participation citoyenne des jeunes (services civiques).
- Améliorer le lien entre les forces de police et les jeunes.

Axe transversal égalité homme-femme :

- Développer une approche intégrée de l'égalité homme-femme pour favoriser la mixité dans les quartiers.
- Mettre en place les mesures du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes dans les quartiers.
- S'assurer de l'accès des femmes des QPV aux actions d'information sur les droits des femmes.
- Développer la participation des femmes à la vie du quartier et à la co-construction des projets.
- Favoriser la mise en place d'indicateurs sexués sur l'ensemble des thématiques : emploi, sport, formation.

Axe transversal lutte contre les discriminations :

- Systématiser les partenariats entre l'institution judiciaire et le défenseur des droits sur les QPV.
- Favoriser et participer aux actions de lutte contre les discriminations tant en matière d'emploi, d'accès aux services publics, dans le sport...

2- Engagements de la Région Normandie

Dans le cadre de la rénovation des Contrats de ville, la Région Normandie réaffirme les priorités de la politique régionale contribuant particulièrement aux objectifs visés dans les contrats de ville et précise les dispositifs d'aide susceptibles d'intéresser les publics prioritaires de la politique de la ville. La politique régionale doit permettre de garantir l'équité territoriale et proposer une réponse adaptée aux besoins dans son champ de compétences.

La politique de la ville, incarnée par la désignation par le Conseil Régional d'un Vice-Président dédié à la Politique de la Ville et à la cohésion sociale et par la mise en place d'un pôle dédié au sein des services, témoigne de l'engagement régional en faveur des habitants des quartiers prioritaires et doit permettre d'assurer à destination de ces publics la mobilisation de l'ensemble des politiques régionales.

Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux structures intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en investissement dans le cadre de projets de renouvellement urbain (88 millions d'euros sur la période 2019 – 2024 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain, ainsi que dans les autres QPV) et en fonctionnement par le soutien à des actions innovantes répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés.

La mise en œuvre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC) entre l'Etat et la Région signé le 21 Mars 2019 propose, dans le cadre des appels à projets « Innovation et qualification » et « Initiatives territoriales », l'accompagnement d'initiatives innovantes répondant aux besoins exprimés par les territoires en matière de formation professionnelle. Le PRIC permettra de mobiliser 337 millions d'euros complémentaires des crédits de droit commun en faveur de la formation en Normandie pour la période 2019-2022. Il concerne les personnes peu qualifiées (de niveau Bac non acquis ou infra BAC) en recherche d'emploi, soit environ 180 000 demandeurs d'emplois dont 13% résidant en QPV (fin 2018).

Objectifs généraux :

- Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi ;
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale ;
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière :
 - d'orientation et d'information métiers,
 - de création d'entreprises,
 - de dispositifs jeunesse,
 - d'accès à la santé et de promotion de la santé.

Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des habitants des QPV :

- Accompagnement à la création d'entreprises :

- L'accompagnement à la création d'entreprise « Ici je monte ma boîte »,
- L'aide aux créateurs ou aux repreneurs destinée à renforcer les fonds propres de l'entreprise en complément d'un prêt bancaire ou d'un prêt d'honneur (Dispositif de subvention Coup de Pouce),
- Le « DEFI », prêt d'honneur à taux zéro à remboursement différé de 2 à 5 ans destiné à accompagner les créateurs ou repreneurs,
- La formation Cap entrepreneuriat se décline en 4 modules de formation, adapté aux besoins des publics,
- « Emergence ESS », dispositif d'accompagnement spécifique dans la création et le développement d'entreprises ESS (apport financier en fonctionnement et/ou en investissement selon les besoins) ; « Emergence ESS Coopérative » propose un accompagnement comparable à destination des sociétés coopératives,

- Education :

- Les dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de la future stratégie de l'Orientation en Normandie,
- La création de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers,

- Formation professionnelle :

Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle :

- L'offre de formations préparatoires du Programme Socle de Compétences, qui se décline en 7 actions « Cap », vise à permettre l'acquisition des compétences de base,
- Futur dispositif de parcours d'accès à la qualification pour accompagner la construction de projet professionnel (ex-CAQ, REUSSIR) ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance concoure au même objectif,
- Le Programme Qualif' régional visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés,

Dans le cadre du PRIC :

- L'appel à projets Innovation et qualification,
- L'appel à projets Initiatives territoriales soutient des expérimentations d'actions innovantes pour susciter et encourager l'envie de se former,
- Mise à disposition d'un kit illettrisme pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés,

- Santé :

- Soutien à la création de PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) dans les territoires en difficulté (mobilisation du dispositif Rénovation urbaine dans les QPV),
- Soutien aux Réseaux territoriaux de promotion de la santé dans 10 territoires identifiés comme prioritaires au regard des indicateurs de santé,
- Partenariat ORS – Région pour partager la connaissance et développer des capacités d'analyse concernant l'état de santé des Normands, - Action et droits culturels :
- Dispositifs en cours d'élaboration dans le cadre de l'inscription des droits culturels au cœur de la politique culturelle et patrimoniale de la Région « Territoires créatifs », notamment un appel à projets permettant de soutenir dès 2020 des projets innovants et expérimentaux en faveur des Droits culturels sur les territoires,

- Sport :

- Dispositifs de la politique sportive pouvant être mobilisés en lien avec les ligues pour l'acquisition d'un véhicule (Tran'sports en Normandie) ou l'acquisition de matériels sportifs structurants (Aide à l'acquisition de matériels sportif),

- Jeunesse :

- « Atouts Normandie » est le dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans; il comprend un volet "formation" et un volet "loisirs",
- Pass Monde est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des étudiants et apprentis normands,
- Soutien aux têtes de réseaux et aux actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse, particulièrement pour des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, d'information du réseau sur les dispositifs régionaux et de formation des jeunes bénévoles,

- Mobilité :

- Aides à la mobilité pour les stagiaires de formations financées par la Région,
- « Tempo Normandie » propose des tarifs attractifs pour les – de 26 ans sur tout le réseau TER
- « Tempo Emploi Normandie » consiste en un billet à tarif réduit à destination des demandeurs d'emploi suivis en Normandie (sous conditions) pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage.

- Rénovation urbaine : aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.

3- Engagements du Département de Seine-Maritime

En qualité de chef de file de l'action sociale, de l'insertion et de l'inclusion sociale, les politiques départementales ont pour ambition de lutter contre la pauvreté, l'exclusion, et de favoriser l'autonomie des habitants de la Seine-Maritime.

➔ Soutenir le développement de l'économie locale et favoriser l'accès à l'emploi

L'article 1^{er} de la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active (RsA) et réformant les politiques d'insertion prévoit la mise en place du RsA « *qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.[...]* » Placé sous la responsabilité de l'État et des départements, sa réussite nécessite une coordination et une implication des acteurs du champ de l'insertion, des entreprises et des partenaires sociaux. »

Pour définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, le Département adopte Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes. Pour la mise en œuvre de ce programme, le département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion.

Construit en articulation étroite avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Pacte Territorial d'Insertion, cadre stratégique de la politique départementale, affirme une ambition pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et plus largement pour l'ensemble des publics en situation de précarité - constitués notamment des mono parents - et des publics en situation de handicap. Outil d'une démarche exigeante, il fonde l'action des partenaires dans l'accompagnement des usagers vers une reconquête de leur autonomie. Par ailleurs, le Pacte affirme son attachement à la promotion de la jeunesse du territoire de la Seine-Maritime

La politique départementale en faveur de l'économie et de l'emploi durable se décline en cohérence avec le cœur de compétences du Département, les solidarités et en complémentarité des autres acteurs institutionnels. Elle vise à concentrer les aides sur les territoires et les publics les plus fragilisés et à croiser entrepreneuriat et démarches d'insertion.

Face aux nouvelles formes de précarité et d'exclusion, le Département a mis en place une politique de développement des liens sociaux et d'inclusion. L'intervention du Département est articulée autour de 4 grands axes : l'accès aux droits, la promotion du développement social durable, la formation et l'accompagnement vers et dans l'emploi, l'insertion par l'activité économique.

Ces orientations s'inscrivent pleinement dans la lutte contre pauvreté menée par le Département, dont les ambitions sont déclinées dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi mise en œuvre avec l'État pour la période 2019-2021. Cette contractualisation définit les engagements communs du Département et de l'État dans la lutte contre la pauvreté autour de 3 thématiques :

- La prévention des sorties sèches des jeunes sortant de l'ASE ;
- L'amélioration de l'accompagnement social des personnes en assurant à chacun un premier accueil social inconditionnel et en développant la démarche de référent de parcours ;
- L'amélioration de l'insertion des allocataires du RSA, en réduisant les délais d'orientation et de début d'accompagnement et en renforçant l'offre d'accompagnement en faveur de l'insertion professionnelle au travers de la garantie d'activité et de la montée en puissance du dispositif d'accompagnement global porté avec Pôle emploi.

De plus, au-delà de ces engagements socles, le Département et l'État se sont conjointement engagés dans les actions suivantes :

- Appui à la parentalité,
- Prévention des expulsions,
- Coordination en matière de soutien aux organismes œuvrant en faveur de l'aide alimentaire,

- Mise en relation direct entre l'offre et la demande d'emploi en faveur des bénéficiaires du RSA via la Plateforme « Job76 ».

➔ Assurer un accès équitable aux services et aux aides départementales

Le Département veille à assurer la proximité, la qualité et la réactivité de son accompagnement social et des services rendus aux habitants de la Seine-Maritime à travers un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS).

2 CMS sont positionnés à Fécamp dont celui du Ramponneau situé sur un Quartier Prioritaire de la Ville.

Pilotés par un responsable de groupement de CMS, ils sont constitués d'une équipe pluridisciplinaire : sages-femmes, médecins, puéricultrices, infirmières, conseillères en économie sociale et familiale, assistants sociaux. Leurs missions :

- ✓ Accueil, information et orientation du public
- ✓ Réception du public et visites à domicile.
- ✓ Évaluation, contractualisation et accompagnement des bénéficiaires du RSA, évaluation des demandes d'APA et de PCH et évaluations des situations de protection de l'enfance et des adultes vulnérables.
- ✓ Accompagnement budgétaire des adultes vulnérables et dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le Département sera attentif à l'accès équitable au droit ou aides en faveur des habitants des quartiers prioritaires en poursuivant ses actions de conseil et d'information pour les rendre les plus accessibles possibles.

De plus, afin de garantir un accès de proximité aux services sociaux et de l'emploi, un travail partenarial pour le développement de l'accueil social départemental et l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnels est actuellement en cours (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine-Maritime).

➔ Soutenir les initiatives de développement local et l'animation des territoires

Le Département met en œuvre des Projets Sociaux de Territoire (PST) sur chaque UTAS. Ces derniers ont été créés sur la base d'une démarche originale qui s'éloigne de la logique habituelle et cloisonnée des dispositifs d'accompagnements. En effet, les PST permettent de développer des projets locaux qui prennent en compte les particularités sociologiques et territoriales de chaque secteur du département.

À la différence des politiques départementales qui s'appliquent de manière uniforme sur le territoire départemental, les PST permettent d'épouser les spécificités des territoires des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS), en apportant des réponses précises et adaptées aux problématiques rencontrées.

Au travers des PST, le Département finance et anime le plus souvent des projets innovants, Co-construits avec les partenaires, mais également avec les bénéficiaires eux-mêmes. Il s'agit d'une démarche concertée et transversale qui constitue l'outil de pilotage des UTAS.

Les PST pour la période 2018-2020, à l'instar des précédents, impliquent de nombreux partenaires et abordent de multiples actions, touchant à l'insertion professionnelle, à l'adaptation des logements, à la lutte contre les violences intrafamiliales, au soutien à la parentalité, à l'accompagnement du vieillissement, à la citoyenneté, à l'optimisation des coopérations territoriales (politique de la ville...) et bien d'autres sujets encore.

Ces PST recèlent de nombreuses idées pour améliorer la vie quotidienne des habitants de la Seine-Maritime et permettent, par des actions souvent simples, de prévenir un certain nombre de difficultés rencontrées par les habitants.

Sur le territoire de l'UTAS Entre Seine et Mer, le diagnostic social de territoire a fait émerger 4 problématiques principales auxquels s'adosent 4 enjeux. Il en est résulté un plan d'action que formalise le PST 2018-2020.

Problématiques	Enjeux
1 - Une insertion et une inclusion sociale des publics fragilisés contraintes par des cumuls de difficultés	1 - Mobiliser et impliquer les publics fragilisés
2 - Une précarité des structures et liens familiaux	2 - Soutenir la parentalité vulnérable
3 - Une population vieillissante en perte d'autonomie et en isolement relationnel	3 - Accompagner le vieillissement du territoire
4 - Une multiplicité des problématiques chez les jeunes (isolement, chômage, conduites addictives, etc.)	4 - Sensibiliser les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables

Sur le territoire de Fécamp et notamment sur le Quartier prioritaire du Ramponneau des actions ont été principalement menées autour des 2 premiers enjeux dont la déclinaison est développée ci-après. Ces actions peuvent être mises en lien avec les axes stratégiques I – La cohésion sociale et III – Le développement économique et l'emploi, du Contrat de Ville.

De actions innovantes pourraient être envisagées, notamment autour de la sensibilisation des jeunes à devenir des citoyens responsables.

Enjeu 1 : Mobiliser et impliquer les publics fragilisés

Ax1 - l'aide alimentaire et consommation durable

- Actions locales formatives autour du bien être alimentaire

Partenaires principaux : Actif insertion - CCAS de Fécamp – Association nationale des paniers de la mer

Objectif :

- Mettre en place des ateliers collectifs avec Actif Insertion et FODENO pour développer des compétences de base autour du bien être alimentaire (créer des recettes en fonction des différentes espèces de poisson issues du chantier d'insertion « Panier de la Mer » d'Actif insertion, communiquer les recettes destinées à l'étiquetage des produits conditionnés).
- Tenter de faire émerger des projets socio-professionnels
- Proposer une validation de socle de compétences par la certification CLEA.

Public cible : Les plus fragiles au regard du marché du travail dont les habitants du quartier politique de la ville de Fécamp : Sans qualification professionnelle ; Demandeurs d'emplois de longue durée.

Démarrage prévisionnel de l'action en 2020

Axe 2 - Responsabilité sociale et citoyenne

- Promouvoir un projet de recyclerie sur un quartier politique de la ville (valorisation des déchets (customisation, vente, etc.)).

Partenaires engagés : habitants du quartier Politique de la Ville de Fécamp et plus globalement de l'agglomération Fécamp Caux Littoral.

Objectif : La fiche action PST a pour but une structuration de l'activité, une recherche de financement et d'évaluer l'opportunité et la viabilité économique de la proxy'clerie sur le Quartier Politique de la ville de Fécamp suite à l'expérimentation lancée en novembre 2017.

8 378 personnes ont été clientes sur l'année 2018 dont 70 % habitat sur les Quartiers politique de la Ville.

Axe 3 - Accès aux droits

- Faciliter l'accès à la mobilité professionnelle et formative : plateforme hébergement transitoire du CLHAJ

Partenaires engagés : UTAS–CMS Fécamp - CLHAJ - Fondation de France – DIRECCTE – CAF – Agglomération Fécamp Caux Littoral.

Objectif :

- Lever les freins pour favoriser l'insertion professionnelle.
- Soutenir les entreprises locales dans le développement de leur attractivité.
- Soutenir les jeunes du territoire dans le développement de leurs projets professionnels et de mobilités résidentielles.
- Permettre aux territoires de vérifier la nécessité de développer une nouvelle offre dédiée, souple et adaptée aux demandes.

Public cible : Jeunes de 16 à 30 ans en mobilité ou en insertion professionnelle (alternance, formation, emploi, intérim, saisonniers, etc.). Cette action peut être ouverte à une population salariée en mobilité/formation professionnelle.

Au 31/12/18, un travail de recherche de solution de logement a été engagé pour 104 personnes.

- Expérimentation d'antennes de proximité du CLHAJ76

Partenaires engagés : CLHAJ - Agglomération Fécamp Caux Littoral – Ville de Fécamp – Mission locale de Fécamp – CAF.

Objectif : Lever les freins pour l'accès à l'emploi, en facilitant l'accès aux droits, au logement et à la mobilité des jeunes, par la mise en place d'antennes territorialisées pour un meilleur maillage du territoire et une plus grande proximité des publics en QPV.

Public cible : Jeunes 18/30 ans, en situation de mobilité sociale, résidentielle, formative ou professionnelle. Jeunes en situation sociale ou personnelle fragile (sortants ASE, bénéficiaires du RSA ou de la Garantie Jeunes, victimes de violences intra familiale, etc.).

Environ 900 personnes s'installent en moyenne tous les ans à Fécamp, la quasi-totalité est âgée de moins de 45 ans, environ la moitié des jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans a emménagé au cours des deux dernières années.

Enjeu 2 : Soutenir la parentalité vulnérable

Axe 1 – Accompagner et prévenir les comportements violents

- Forum-débat : enfant témoin donc victime de violences intrafamiliales

Partenaires engagés : Département (UTAS- ISRPG - Psychologue - Référent prévention de l'enfance) – CAPS – CIDFF – Psychologue thérapeute expert auprès de la Cour d'Appel – Avocat – Vice procureur – gendarmerie – police – Café Crème théâtre.

Objectif : Prévenir les violences intrafamiliales et améliorer la connaissance du phénomène par :

- La sensibilisation des professionnels (les).
- La prévention des comportements sexistes et des violences en milieu scolaire
- La sensibilisation et l'information du grand public.
- L'amélioration de la connaissance du phénomène des violences en Seine-Maritime.

Le forum s'est tenu le 15 mars 2019 à Terres de Caux

Cette action s'inscrit dans le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes – 2019 – 2021

Axe 2 – Accompagner les parents en difficultés

- Développer l'autonomie et la sociabilisation de l'enfant

Professionnels et partenaires sollicités : PMI – Travailleurs sociaux – CMS du Ramponneau

Objectifs:

- Identification de tous les lieux collectifs, des différents modes de garde autres que familiaux.
- Prise de conscience – Travailler la socialisation de l'enfant.
- Parentalité et autonomie (processus de séparation).
- Favoriser la sociabilisation intrafamiliale et extrafamiliale de l'enfant.
 - Favoriser la parentalité et l'autonomie à visée sociale et professionnelle.
 - Constituer un collectif de parents et visites guidées et accompagnées des différents lieux avec retour en feed-back.
 - Mis en place de rencontres trimestrielles autour de la thématique de la petite enfance et de la sociabilisation de l'enfant.

Public cible :

- Parents d'enfants de 0 à 6 ans repérés en difficultés, engagés ou non dans un parcours d'insertion professionnelle.
- Parent privilégiant le relai familial.

Démarrage prévisionnel en 2020 - Au CMS de Fécamp Ramponneau

➔ Développer une politique de soutien aux jeunes et aux familles

La politique de prévention et de protection de l'enfance du Département de la Seine-Maritime repose sur quatre axes définis dans le cadre de son Schéma départemental de l'enfance et de la famille :

ORIENTATION 1 / Renforcer la prévention précoce et consolider le dispositif de repérage des situations de risque et de danger.

La première orientation du schéma vise à améliorer l'utilisation des ressources du Département en la matière. Il s'agit de renforcer et d'adapter la prévention précoce dans une approche universelle, portée principalement par la PMI et le service social de secteur, de développer le partenariat avec les acteurs institutionnels de premier recours (médecine de ville et hospitalière, gestionnaires d'EAJE ou centres de loisirs, écoles, etc.), notamment pour le dépistage précoce des troubles du développement ou de la relation, et de mieux organiser le repérage des situations de risque ou de danger.

ORIENTATION 2 / Adapter l'accompagnement des familles en fonction des besoins de l'enfant.

L'accompagnement des familles s'inscrit dans le cadre du schéma comme un enjeu de mobilisation de l'ensemble des ressources liées au soutien à la parentalité, dans une approche élargie de la famille mobilisant toutes les compétences parentales, associant et impliquant pleinement les familles dans les décisions qui les concernent. Il s'agit également de promouvoir des relations éducatives non violentes et non sexistes et de lutter contre les violences intrafamiliales.

ORIENTATION 3 / Diversifier les modalités de prise en charge, par redéploiement, pour favoriser une meilleure adéquation des réponses aux besoins des familles et des enfants.

La structuration de l'offre départementale s'inscrit dans le cadre d'un schéma à moyens constants. La mise en œuvre des orientations du schéma devra permettre une optimisation et une meilleure régulation des modalités d'accompagnement d'une part et une diversification des prises en charge d'autre part. L'objectif

est de poursuivre le mouvement de désinstitutionalisation engagé depuis plusieurs années pour proposer une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes et des familles, qui mobilise le droit commun à chaque fois que c'est possible et des réponses spécifiques lorsque c'est nécessaire.

ORIENTATION 4 / Mieux garantir la cohérence des parcours au travers d'une approche globale et partagée de l'enfant et de sa famille.

Une approche multidimensionnelle et un appui sur les ressources des enfants, des familles et de l'environnement, l'école en particulier, sont affirmés comme principes visant à favoriser la cohérence des parcours. Le déploiement plus large du projet pour l'enfant (PPE) sera l'un des leviers activés pour poursuivre cet objectif.

De plus, afin de promouvoir l'égalité des chances, le Département souhaite développer la couverture territoriale des actions et dispositifs de soutien à la parentalité, en ciblant des territoires prioritaires (notamment les quartiers de la politique de la ville). Cet enjeu, partagé avec la Caf et les services de l'État est inscrit dans les engagements fixés dans la Convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 co-signé avec l'État.

→ Garantir l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées

Le Département s'est doté d'un Schéma de l'autonomie dont les orientations guideront l'action en faveur des personnes handicapées et/ou âgées. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement du vieillissement des populations permettant, s'il est souhaité, un maintien dans son environnement de la personne. Le Département poursuivra la mobilisation de fonds dédiés, par des dotations de fonctionnement versées aux SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés), ainsi que par des prestations individuelles (APA, Hébergement, APCH...)

→ Assurer un aménagement équilibré du territoire, une mixité sociale de l'habitat, un accès au logement

Le Conseil Départemental, grâce à sa direction de l'aménagement, de l'habitat et du logement, assure le suivi des politiques sociales liées au logement par le pilotage (avec l'État), la mise en œuvre et le suivi du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2017-2022) : 17 objectifs stratégiques qui se déclinent en 42 actions. Dans ce cadre, la direction assure :

- La gestion du fonds de solidarité logement (FSL), outil financier du plan, par l'attribution d'aides ponctuelles pour l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Des actions d'accompagnement social lié au logement (accompagnements spécifiques pour les publics en grande difficulté) : un dispositif en faveur des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) « Sortir avec Toit » va être expérimenté dans le cadre de l'appel à projet 2020/2021.
- Un suivi renforcé pour les situations de personnes qui cumulent des difficultés (examinées au sein des Comités Locaux d'Échanges et de suivi d'Accès au Logement), par le biais des 8 chargés de mission logement présents sur le territoire.
- Le suivi des situations d'expulsions (au sein des Commissions de Prévention des Expulsions).

De plus, la compétence du Département en matière de solidarités sociales impose une réflexion globale sur l'accompagnement des publics (bénéficiaires du RSA, jeunes majeurs, sortants de l'ASE, publics jeunes 16/21 ans, personnes âgées...) dans l'accès et le maintien au logement. La DAHL finance notamment l'accompagnement socio-éducatif des jeunes qui entrent dans les Foyers de Jeunes Travailleurs.

En matière d'habitat, le Département met en œuvre les orientations du plan départemental de l'habitat (PDH) co-pilotes avec l'État, qui visent à mieux connaître et articuler les politiques d'habitat des territoires ayant un programme local de l'habitat et le reste des territoires.

Il met aussi en œuvre la politique d'habitat en faveur des particuliers et du parc social public, à travers plusieurs dispositifs et actions :

- La lutte contre l'habitat dégradé, dont les copropriétés, à travers l'animation des comités locaux d'habitat dégradé (CLHD), en proposant des aides aux propriétaires très modestes et aux logements conventionnés privés pour encourager la réalisation de travaux.
- L'attribution d'aides financières pour la construction ou l'amélioration des logements pour les publics les plus en difficultés, le soutien à la construction notamment de logements sociaux à travers la garantie des emprunts et la subvention aux PLAI.
- La prise de la délégation des aides à la pierre (DAP) au 1^{er} janvier 2019 permet une meilleure prise en compte des territoires ruraux et des bourgs centres, en positionnant le Département en tant qu'acteur majeur de la politique de l'habitat auprès de l'État, des bailleurs et des partenaires et en amont de la programmation des aides à la pierre.
- En complément, la DAHL a lancé courant 2019, et pour 3 ans, un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « habitat dégradé ». Le PIG permet d'avoir une ingénierie territoriale offrant aux particuliers (parc privé) un accompagnement pour faire des travaux dans leur logement. Le PIG devrait permettre de traiter près de 500 logements privés par an.

➔ **Promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture, aux sports et aux loisirs**

Le Département soutient les actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès au droit, à travers son appui au fonctionnement et aux actions ponctuelles de structures œuvrant dans les domaines de la lutte contre les discriminations et la promotion de la citoyenneté, et à travers sa participation au groupement d'intérêt public du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Seine Maritime.

En lien avec ses compétences principales, la collectivité conduit une politique forte en direction des collégiens favorisant ainsi la réussite éducative. Sur le volet investissement, le Département assure la maîtrise d'ouvrage de gros travaux inscrits dans des programmations annuelles. En fonctionnement, le Département apporte annuellement à chaque collège une dotation globale et met à leur disposition une offre d'activités éducatives au titre du Contrat de Réussite Éducative (CRED).

Les activités éducatives sont déclinées autour de deux axes :

- ✓ Les parcours proposés par le Département, qui sont présentés aux équipes pédagogiques dans le Guide des Parcours Éducatifs pour les collégiens. Il est élaboré en lien avec de nombreux opérateurs de la Seine-Maritime, sur les thématiques culturelle, environnementale, citoyenne et la découverte des métiers.
- ✓ Les parcours à l'initiative des collèges, relevant des mêmes domaines, sont complétés par les projets à caractère sportif et par les parcours linguistiques.

Dans le cadre de ce dispositif, les établissements les plus éloignés de l'offre d'activités bénéficient d'un soutien pour le transport des élèves.

Parallèlement, l'intervention du Département en faveur de la jeunesse est déployée par le biais des compétences légales et extra-légales. Ce sont plus de 50 dispositifs que le Département mobilise en faveur de la jeunesse autour de deux axes principaux :

- Encourager l'accès des jeunes à l'autonomie par le soutien à l'insertion éducative, sociale et professionnelle.
- Favoriser la citoyenneté par le soutien à l'engagement, aux loisirs et aux associations qui les accompagnent.

Les interventions Départementales sur les territoires sont multiples :

- Aides individuelles en faveur de jeunes comme l'aide à la formation générale BAFA
- Soutien financier aux associations relevant du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire par le biais de subventions ou d'appels à projets
- Implication en faveur du service civique avec la mise en place du dispositif Citoyens76

- Animation du réseau local avec notamment l'organisation d'événements jeunesse permettant une valorisation des projets des jeunes
- Service d'information itinérant en zone rurale « Mobil'infos 76 » en partenariat avec le CRIJ Normandie
- Aide pour financer des projets en contrepartie d'un bénévolat grâce dispositif « Tope là »
- Soutien à l'insertion des jeunes par le logement par le biais de dispositifs innovant :
 - o Aide à l'équipement solidaire par le dispositif « Pass'Installation »
 - o Colocation à projets solidaire : Coloc'76 en partenariat avec l'AFEV
- Apprentissage de l'engagement citoyen avec l'animation d'un conseil de jeunes : le Conseil départemental des collégiens.

De plus, le Département apporte son soutien au mouvement sportif à travers une quinzaine de dispositifs et un budget de 10 millions d'€ :

- Pass'jeunes 76 : Aide à la licence sportive et/ou culturelle pour les plus défavorisés
- Tremplin sport : Aide aux projets sociaux et solidaires des clubs
- Aide au sport : aide au fonctionnement des clubs
- Aide aux équipes évoluant au niveau national
- Aide aux athlètes de haut niveau
- Ludisports 76 : Activités sportives sur le temps périscolaire en milieu rural
- Trans'sport : Aide à l'acquisition de mini bus
- Plan d'équipement matériel : aide à l'achat de matériel
- Aide à l'organisation de manifestations sportives
- PDESI : Développement maîtrisé des sports de nature
- Aide au fonctionnement des comités départementaux
- Aide en matière d'équipement sportif
- Aide pour favoriser l'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap...

Enfin, en ce qui concerne le domaine culturel, le Département de la Seine-Maritime mène une politique dynamique et attractive afin de valoriser le territoire et de répondre aux attentes de la population. Le 4 octobre 2016, le Conseil Départemental a adopté le projet :

« Dynamique territoriale et diversité culturelle : orientations pour la politique culturelle départementale 2017 – 2022 » dont les deux axes majeurs sont l'aménagement culturel du territoire et le développement des publics, déclinés de la façon suivante :

- Renforcer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime notamment en milieu rural,
- Faire de la culture un lien social favorisant la rencontre entre habitants,
- Affirmer l'identité départementale dans le lien entre cultures et solidarités en accompagnant les publics prioritaires éloignés de la culture pour diverses raisons.

Au regard de ces différents objectifs, le Département développe un certain nombre de dispositifs visant à faciliter l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques. Parmi ceux-ci :

- La mise en place de résidences artistiques sur les territoires permettant une implantation pérenne d'artistes et une offre culturelle (ateliers de pratique, événements, diffusion de spectacles...) au plus proche des habitants,
- Un soutien départemental à la diffusion de petites formes en direction des petites communes ou associations rurales pour enrichir l'offre culturelle de proximité,
- Un soutien départemental aux écoles de musique et de danse et aux associations de pratiques amateurs,
- Un soutien départemental aux festivals concourant à l'animation du territoire,
- Un soutien départemental aux lieux culturels de proximité dont certains programment hors les murs sur de petites communes,
- Un appel à projet pour soutenir des actions culturelles sur les territoires prioritaires, favorisant les rencontres avec des artistes, la pratique artistique et une mixité des publics,
- Le dispositif EMUI – Écris moi une image – à destination des collégiens, qui se traduit par un concours d'écriture et d'illustration ouvert à tous les collèges de la Seine-Maritime,
- Le soutien au projet DEMOS (orchestre à l'école) sur le quartier prioritaire des hauts de Rouen.

→ Prévenir pour protéger

Le Département de la Seine-Maritime s'est engagé dans un plan d'actions, qui comprend un volet relatif à la prévention et au traitement social des causes de la radicalisation de certains concitoyens, en particulier de jeunes adultes et de mineurs. La collectivité se mobilise, d'une part autour des actions de prévention de la radicalisation et de promotion de la laïcité et d'autre part, autour de projets d'amélioration de la sécurité des équipements départementaux, en particulier des collèges, placés sous sa responsabilité.

Les stratégies / mesures / mécanismes caractérisant les politiques de prévention de la radicalisation ciblent :

- L'individu et sa résilience à la radicalisation ;
- L'environnement relationnel de l'individu où peuvent notamment intervenir les parents, les éducateurs, les travailleurs sociaux, etc. ;
- L'environnement communautaire de l'individu qui nécessite des partenariats en amont avec sa communauté ;
- L'environnement sociétal de l'individu en ciblant par exemple les terrains fertiles à la radicalisation que peuvent être la pauvreté et l'exclusion.

Le Département de la Seine-Maritime intervient sur trois axes :

- La sensibilisation et la formation des agents et des usagers ;
- Le repérage et l'accompagnement des situations ;
- Le développement du lien social, de la citoyenneté et des actions éducatives.

De plus, depuis 2017, dans le cadre d'un renforcement du dispositif de prévention de la radicalisation, l'État, le Département et la Caf proposent un appel à projets commun afin de favoriser la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire départemental autour de quatre axes :

- Axe 1 : Actions d'accompagnement individualisé des jeunes en voie de radicalisation et de leurs familles (prévention secondaire)
- Axe 2 : Actions collectives de soutien à la parentalité en lien avec la radicalisation
- Axe 3 : Actions collectives de prévention de la radicalisation auprès des jeunes publics (prévention primaire)
- Axe 4 : Actions de formation à destination des acteurs locaux

Le Département veillera par ailleurs à ce que les axes transversaux que sont l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations soient déclinés dans l'ensemble de ses interventions.

4- Engagements de la CAF de Seine-Maritime

Par déclinaison de la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018/2022 de la Cnaf, du Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf),

La Caf de Seine-Maritime s'engage à, dans le cadre de la convention territoriale globale (Ctg),

- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire en lien avec les thématiques suivantes : l'accès aux droits, la petite enfance, les parcours éducatifs de l'enfance à la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et le logement.

➤ **Citoyenneté/bien vivre ensemble**

- Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles :
 - Inclusion sociale et socialisation des personnes
 - Développement des liens sociaux et cohésion sociale
 - Prise de responsabilité des usagers et développement de la citoyenneté de proximité

✓ *Centre social Maison de Quartier du Ramponneau, gestion CCAS, situé sur le quartier « politique de la ville » (2020, année de renouvellement d'agrément)*

➤ **Logement/Cadre de Vie**

- Mettre en œuvre les réformes des allocations logement,
- Soutenir à l'accès dans le logement des jeunes et des familles,
- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale, en matière de prévention des expulsions locatives,
- Permettre aux ménages de s'insérer pleinement dans leur lieu de vie, d'habiter et vivre sur un territoire.

➤ **Sécurité Tranquillité**

- **Garantir l'accès aux droits et au numérique en renforçant le maillage territorial** : Accès aux droits par la facilitation **administrative et numérique**,
 - ✓ *Labellisation point relais Caf en cours au CS du ramponneau*
- Participation à des actions ciblées sur le non recours aux droits des populations « les plus éloignées »,
- Développement de l'accompagnement au numérique des allocataires les plus fragiles.
- **Contribuer à l'accompagnement social des familles** : L'accès aux droits est renforcé à travers la mise en place de rendez-vous des droits en cohérence avec le développement de parcours coordonnés en fonction des événements ou situation de vie : Accompagner certains publics confrontés à certains événements qui viennent fragiliser leur situation telle que les séparations, les naissances multiples, la perte d'un enfant ou d'un parent, l'indécence des logements, les impayés de loyer.

➤ **Emploi**

- Développer des actions concourant à l'accélération des parcours d'insertion sociale et faciliter les conditions d'insertion professionnelle en renforçant la mise en place de parcours inter-branches.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle en soutenant des projets combinant offre d'accueil petite enfance et offre mobilisant la famille sur un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle (fonds publics et territoires).

➤ **Education/Culture**

Soutien à la parentalité :

- Développer et structurer la politique de soutien à la parentalité sur les territoires, en articulation étroite avec le schéma départemental des services aux familles (Sdsf) et la convention territoriale globale (Ctg)

Réussite éducative :

- Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans (offre de loisirs ciblée, plan mercredi)
- ✓ Poursuite de l'appui au développement des actions CLAS
- ✓ Maillage et coordination des différents dispositifs d'aide à la scolarité avec les partenaires institutionnels (PEDT, CLAS, ...)

- Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires Petite Enfance)
- ✓ Création Pôle Petite Enfance au sein du Quartier Prioritaire (40 places en multi-accueil, dont 4 nouvelles places - Soutien en investissement)

- Améliorer les conditions d'accueil (Enfance)
- ✓ Regroupement d'une partie des accueils Enfance dans des locaux adaptés et accessibles, projet au sein du Quartier Prioritaire
- ✓ Projet de Fécamp Plus d'intégrer les locaux Agglo Petite Enfance qui vont se libérer courant 2020.

➤ **Santé**

- Encourager le développement d'actions de prévention primaire (bien-être..) impliquant la participation des familles notamment par la mise en place d'actions collectives par le référent famille du centre social

➤ **Mobilité**

- Soutenir les projets qui concourent à développer l'autonomie des jeunes dans leur parcours de vie
- Favoriser l'engagement citoyen
- Valoriser les compétences et les initiatives qui concourent à lever les freins à la mobilité physique et psychologique

5- Engagements de Pôle Emploi

Eléments du diagnostic territorial :

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans la Commune de Fécamp (catégories A, B, C) 19.4% résident dans le QPV Parc du Ramponneau. 23.7% ont moins de 25 ans, 20.9% sont âgés 50 ans et plus, 50.4% sont inscrit depuis 1 an ou plus, 32% sont bénéficiaires du RSA, 39.2% sont non indemnisable.

L'offre de service Pôle emploi mobilisée est adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises des quartiers :

- Offre de service « Demandeurs d'emploi » : un accompagnement personnalisé en fonction des besoins
- Suivi : Les demandeurs les plus proches du marché de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande.
- Guidé : Les demandeurs d'emploi qui nécessitent d'être appuyés par leur conseiller référent dans la recherche d'emploi, notamment via des contacts dont la nature et la fréquence sont personnalisées

- Renforcé : demandeurs d'emploi ayant besoin d'un accompagnement intensif dans leur recherche d'emploi

Différents outils sont proposés, en dehors des entretiens physiques classiques avec les conseillers :

- ✓ Des entretiens par visio sont organisés avec le conseiller Pôle emploi, ils permettent une interactivité des échanges.
- ✓ Des salons en ligne pour des recrutements : Le web dating est une formule simple, inspirée du job dating. Elle permet à un employeur d'échanger en direct, via une webcam, avec des demandeurs d'emploi présélectionnés par Pôle emploi. Des entretiens d'une dizaine de minutes donnent déjà une première idée de la motivation et du profil du candidat sans avoir à se déplacer. En amont, les demandeurs d'emploi bénéficient d'ateliers pour se préparer. Le webdating est un bon moyen de lutter contre les discriminations en contournant le recours au CV classique.

L'approche globale de l'accompagnement s'appuie sur 3 axes de coopération :

- La mobilisation des ressources sociales du territoire pour permettre aux conseillers Pôle emploi d'orienter vers les acteurs compétents les demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux ponctuels et/ ou qui ne constituent pas un obstacle durable à la recherche d'emploi.
- L'accompagnement global, de suivi et d'accompagnement destiné aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de freins sociaux et professionnels qui entravent la recherche d'emploi. L'accompagnement global est une 4e modalité de suivi et d'accompagnement dans son offre de service financée à 100% via le FSE. Les agents intervenants consacrent 100% de leur temps de travail à cette activité. L'articulation de l'expertise sociale du conseil départemental et de l'expertise de Pôle emploi sur le champ professionnel est assurée par un binôme composé d'un conseiller Pôle emploi et d'un professionnel du travail social.
- L'accompagnement social (par le Conseil départemental) dans des situations de difficulté sociale bloquant de façon manifeste toute démarche d'insertion professionnelle.

L'Accompagnement Intensif des Jeunes (IEJ) concerne tous les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi durable, âgés de moins de 26 ans quel que soit leur niveau de formation ou leur territoire de résidence.

Il est mis en œuvre par des conseillers dédiés à 100 % de leur temps de travail à cette activité qui prend la forme :

- ❖ D'un accompagnement principalement individualisé pouvant comporter des phases collectives, avec la prestation « atouts jeunes ». Dans ce cas le portefeuille du conseiller est de 70 jeunes.
- ❖ Ou d'un club très intensif de chercheurs d'emploi en entrées-sorties permanentes, d'une durée de 3 mois, animé par un conseiller en charge de moins de 15 jeunes en continu.

L'accompagnement se poursuit durant les périodes d'immersion en entreprise, de formation et d'emploi, afin de sécuriser une intégration professionnelle durable.

Au regard des éléments de diagnostic, Pôle emploi a décidé de mobiliser prioritairement, en direction des demandeurs d'emploi résidents dans les territoires QPV, son offre d'accompagnement la plus intensive : Renforcé, Global, Intensif Jeunes.

Offre de service Orientation portée par l'ensemble du réseau pôle emploi :

- L'orientation généraliste : En tant qu'opérateur du service public régional de l'orientation (SPOR), Pôle emploi déploie le conseil en évolution professionnelle (CEP). Les conseillers porteurs de l'orientation généraliste intègrent le travail sur le projet professionnel dans le cadre des accompagnements : soit en répondant à un premier niveau de besoin en orientation, soit en mobilisant les prestations d'orientation animées par des psychologues du travail, soit en accompagnant eux même dans le cadre de l'accompagnement renforcé, les Demandeurs d'Emplois sur la question de l'orientation, grâce une instrumentation d'ateliers projet mise à leur disposition.
- L'orientation spécialisée : Des psychologues du travail portent l'orientation spécialisée. Celle-ci comporte différentes étapes : définition et validation du projet, confirmation de pistes professionnelles et construction de parcours de formations. Ces services permettent de traiter la totalité du champ de l'orientation tout au long de la vie en proposant des accompagnements et des prestations dont l'intensité et le contenu s'adaptent aux besoins du demandeur d'emploi.
- Offre de service Entreprises :

- 1) Notre démarche de prospection centrée sur le placement des demandeurs d'emploi
 - Transparence du marché du travail : Augmenter le nombre d'offres d'emploi mises à disposition des demandeurs d'emploi ou la mise à disposition de profils vis-à-vis des entreprises.
 - Prospection du marché du travail : Recueillir des offres plus qualitatives au regard des demandeurs d'emploi en portefeuille.
 - Promotion de profils de demandeurs d'emploi : Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin et anticiper les besoins des entreprises.

2) Le traitement de l'offre adapté en fonction des besoins et des typologies d'entreprises : Un bouquet de services accompagne l'employeur dans son recrutement et est proposé de manière ciblée. Les services en ligne permettent aux entreprises de déposer leurs offres et réaliser une sélection de candidats dans la CV thèque, de choisir le mode de diffusion de son offre, d'accéder au « journal de l'offre » et de suivre leurs recrutements en temps réel, de relancer ou clôturer leurs recrutements.

- Mobilisation d'une offre de formations adaptées : Dans ce cadre, Pôle emploi et la Région Haute-Normandie adaptent leurs offres respectives de formations pour en renforcer la complémentarité et en faciliter l'accès aux résidents des QPV. *Dans le cadre des groupes de travail organisés dans le cadre du contrat de ville, Pôle emploi pourra être amené à adapter son offre de formation en fonction des échanges et des éléments de diagnostic fournis par les partenaires. Les dispositifs AFPR, POE, AIF permettront de proposer le cas échéant, des formations courtes en lien avec la reprise d'emploi.*
- Mobilisation des mesures pour l'emploi : *En tant que prescripteur, Pôle emploi s'attachera à mobiliser également les mesures pour l'emploi au bénéfice des résidents des QPV et dans le respect des objectifs fixés par les services de l'Etat en région. Pour mémoire, les résidents des QPV représentent 1.6% des bénéficiaires des contrats aidés (CIECAE) prescrits en juin 2018.*
- Partenariats et initiatives locales : L'action de Pôle emploi en direction des QPV s'inscrit également dans la continuité des partenariats existants. En ce qui concerne la cotraitance pour des populations spécifiques (jeunes, bénéficiaires de l'obligation d'emploi), Pôle emploi et ses partenaires s'efforceront d'intégrer la prise en compte des problématiques liées aux QPV dans leurs conventions de partenariats. Les groupes de travail organisés par la ville dans les territoires constitueront un lieu privilégié pour Pôle emploi pour identifier des pistes d'initiatives propres ou partenariales en complément de l'ensemble de son offre de services et des initiatives citées ci-dessus.

6- Engagements de la Mission Locale

L'action de la Mission Locale pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires du contrat de ville définis par l'Etat :

- Education
- Emploi
- Santé
- Culture

En effet, l'accompagnement global réalisé aborde ces différentes thématiques

Si l'implantation de l'antenne de Fécamp est en centre-ville, son action bénéficie cependant aux jeunes issus des quartiers prioritaires : en 2018, plus de 17% des jeunes fécampois accompagnés par la Mission Locale étaient issus de ces quartiers.

Par ailleurs, plusieurs de **nos actions en cours** ou en développement peuvent et pourront particulièrement bénéficier à ces jeunes.

Parmi les actions que nous menons déjà et que nous continuons à développer, nous pouvons citer les suivantes :

1/ La Garantie Jeunes :

Depuis sa généralisation en janvier 2017, la Garantie Jeunes est devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les conditions fixées au 3ème alinéa de l'article L.5131-6 et à l'article D.5131-19 du code du travail. Ces conditions sont cumulatives, le jeunes doit :

- Être âgé de 16 à 25 ans et être NEET au moment de son entrée dans le dispositif
- Ne pas recevoir le soutien financier de ses parents
- Et ne pas disposer de ressources dépassant le montant forfaitaire du revenu de solidarité active, déduction faite du forfait logement.

La Garantie jeunes vise l'insertion professionnelle et l'acquisition de l'autonomie par le jeune. L'accompagnement doit permettre au jeune, élément moteur du processus, de développer son « savoir agir ». Il doit l'amener à se projeter dans une trajectoire professionnelle à court et moyen terme, en nouant des collaborations avec les employeurs lui permettant de construire ou de confirmer un projet professionnel.

La mission locale accompagne le jeune de façon intensive et personnalisée en co-construisant un parcours dynamique combinant expériences de travail, élévation du niveau de connaissances/compétences clefs et suivi social. Ce parcours doit permettre de :

- ✓ **Être autonome dans les actes de la vie quotidienne** qui pourraient entraver la gestion de son parcours professionnel
- ✓ **Développer sa propre capacité à se mettre en action** et à s'affirmer comme un professionnel avec des compétences et des capacités, en se fixant des objectifs progressifs d'accès à l'emploi intégrant les contraintes de son environnement personnel.
- ✓ **Maîtriser les techniques de recherches d'emploi** : curriculum vitae, courrier de sollicitation ou motivation, télé-candidature, phoning, recherches sur internet, entretien d'embauche, négociation...
- ✓ **Développer sa culture professionnelle**, se familiariser avec les règles de la vie en entreprise, acquérir un socle de compétences nécessaires à l'opérationnalité immédiate et des pratiques professionnelles correspondant aux savoir-faire des entreprises du territoire en valorisant les différentes expériences de travail.
- ✓ **Maîtriser les savoirs fondamentaux**

En 2018, 18 % des jeunes ayant intégré la Garantie Jeunes sur Fécamp résidaient dans un quartier QPV

2/ Les actions de parrainage

Les actions de parrainage déclinées sous 2 formes à la Mission Locale (« Parrainage Individuel » et « 100 Chances 100 Emplois ») permettent aux jeunes de bénéficier de conseils, de l'expérience et du réseau relationnel d'un professionnel dans le secteur d'activité visé et ainsi favoriser leur accès à l'emploi.

L'action 100 Chances 100 Emplois menée jusqu'ici sur Le Havre, est expérimentée en 2019 sur Fécamp avec la mise en place d'un SAS financé par les fonds politique de la ville

3/ Le Lab'O :

Le Lab'O est un espace collaboratif pour donner vie aux projets des jeunes de 16 à 25 ans.

Afin de leur donner toutes les clés pour s'engager et réussir, Le Lab'O permet aux jeunes de :

- ✓ Bénéficier d'une sensibilisation à l'entrepreneuriat
- ✓ Être accompagnés dans la création de leur activité
- ✓ D'avoir à leur service une méthodologie, une infrastructure un réseau de professionnels

Ainsi les jeunes se voient proposer un accompagnement adapté à leur besoin et qui peut comprendre plusieurs étapes :

- ✓ Un apprentissage sur les bases de la notion de projet
- ✓ La validation des acquis à travers une mise en situation, soit dans la création d'une entreprise fictive
- ✓ Le résultat de leurs travaux est présenté devant un jury.

Plus de 50 mécènes de compétences interviennent au Lab'O soit dans le cadre d'accompagnement de projets et plus largement en participant à des événements et des rencontres.

Ce service est également ouvert aux jeunes de Fécamp qui auraient un projet de création d'entreprise

4/ La plateforme d'intermédiation de Service Civique :

Courant 2018, la Mission Locale est devenue plateforme d'intermédiation de Service Civique. Grâce à son agrément attribué par l'Union Nationale des Missions Locales, la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral

peut porter des contrats de Service Civique pour des structures qui n'auraient pas fait de demande d'agrément ou qui souhaitent être accompagnées dans la mise en œuvre de cette mission de Service Civique.

Le contrat de service civique est conclu pour une mission d'intérêt général qui doit permettre :

- ✓ D'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population
- ✓ De démultiplier l'effet bénéfique d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires
- ✓ De renforcer la qualité du service à la population déjà rendu par les équipes des structures

La mission proposée doit s'inscrire dans l'un des 6 domaines d'interventions reconnus par notre agrément : au total, notre agrément propose 18 missions autour de la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté.

5/ La participation de la Mission Locale à la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs :

Le CIO, pilote cette plateforme sur le territoire de Fécamp, transmet les fiches des jeunes décrocheurs que la Mission Locale recontacte pour une proposition d'accompagnement ou mise à jour de leur situation. C'est 60 jeunes environ par an qui sont contactés

En complément des actions précitées, la participation de la Mission Locale sera active **dans l'obligation de formation des jeunes jusqu'à 18 ans inscrite dans le plan de lutte contre la pauvreté**

L'engagement 3 du plan de lutte contre la pauvreté prévoit de garantir la formation pour tous les jeunes par :

- ✓ **Des mesures concrètes** : dans la continuité des grandes actions menées par le Gouvernement pour promouvoir la formation de la jeunesse, le volet emploi de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté instaure une obligation d'accompagnement et de formation jusqu'à 18 ans pour tous les jeunes car investir pleinement dans la formation des jeunes, c'est donner toutes les clés pour lutter efficacement contre le chômage et contre la pauvreté.
- ✓ **Une méthode volontariste** :
 - Améliorer le repérage des jeunes dits « invisibles » et aller vers eux.
 - Innover et expérimenter de nouvelles modalités d'insertion dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences.
 - Poursuivre le développement de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins de chaque jeune grâce à la mobilisation du plan d'investissement dans les compétences et des Missions Locales.

7- Engagements des Organismes HLM

Cf conventions d'exonération TFPB et délibération en annexe

VI / MODALITES D'ANIMATION-SUIVI-EVALUATION pour la période 2019/2022

L'Animation du Contrat de Ville

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral mobilise ses moyens pour l'animation du dispositif, avec la contribution financière du CGET, via une subvention de fonctionnement.

Le coordinateur du dispositif assure les missions suivantes :

- Animation de temps de concertation et d'instances de gouvernance
- Rédaction de diagnostics de territoire et mise en exergue d'enjeux
- Assistance et conseil aux élus, aux partenaires territoriaux, à la direction
- Rédaction de documents stratégiques, de plans d'action, de documents de synthèse
- Animation du réseau de partenaires, développement de convergences stratégiques, techniques entre eux, formation/sensibilisation
- Animation de programme et soutien des opérateurs à la mise en œuvre d'actions
- Evaluation des actions menées
- Valorisation des démarches territoriales dans les réseaux de partenaires régionaux, nationaux
- Veille prospective

Plus opérationnellement, l'animateur assure la publicité de l'appel à projet, anime les réseaux d'acteurs en transversalité sur les thématiques du Contrat, informe l'ensemble des partenaires de l'état d'avancement du contrat de ville, accompagne les porteurs de projets et réunit les instances de gouvernance du programme.

Suivi du Contrat de Ville

Les partenaires techniques s'impliquent dans l'animation des groupes de travail et des Comités techniques et de pilotage tel que défini dans la « partie II, une gouvernance partagée ».

Le comité technique prépare l'ordre du jour du comité de pilotage en coordonnant l'instruction des projets du contrat de ville. Il émet un avis sur chacun des projets sur la base des avis des services instructeurs et des partenaires techniques territoriaux ou de terrain.

Le Comité de pilotage exerce les missions de pilotage, d'orientation du contrat de ville. Il valide le financement des programmes d'action, il arrête la méthode de travail sur la concertation des différents partenaires, l'élaboration des appels à projets, le suivi de la participation des habitants.... Il met en œuvre l'évaluation à mi-parcours et finale.

Evaluation du Contrat de Ville

L'évaluation doit permettre une lecture générale et synthétique des principales réalisations et avancées du contrat de ville selon les objectifs définis dans le présent document.

Le tableau rassemblant les orientations stratégiques et points de vigilance, tel que présenté en annexe 5, sert de base à la réalisation d'un bilan annuel des avancées des axes du Contrat de Ville et de la vie du quartier.

Un tableau de bord suivi de l'évolution de principaux indicateurs de territoire est renseigné annuellement et permet de mesurer l'impact direct et indirect des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville et dans le cadre du Droit Commun. Ce document est présenté en annexe 8.

L'évaluation finale, à mener à l'issue du Contrat de Ville 2015/2022 sera réalisée à partir du bilan intermédiaire présenté en annexe de ce document (annexe 1).

La démarche de contractualisation ne s'arrête pas à la signature du contrat de ville, cet outil de travail vivant et réactif, utile aux professionnels de terrains comme aux décideurs, pourra être nourri de démarches complémentaires menées par la collectivité et ses partenaires, par exemple, la Convention Territoriale Globale, le Contrat local de santé, la Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux – le Projet Alimentaire de Territoire....